



SALAMANDRE



ORGANISME SPECIALISE DANS LA SAUVEGARDE DES PERSONNES ET DES BIENS

Au service des communes et des élus



SOMMAIRE

- Partie 1 : Le Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs
(DICRIM) et le Plan Communal de
Sauvegarde (PCS)
- Partie 2 : Les exercices de gestion de crise
- Partie 3 : Le raisonnement et la
méthodologie de décision en
situation de crise (La MEDO)
- Partie 4 : Nos collaborateurs

DICRIM - PCS ET
PICS



1.

SOUTENIR LES COMMUNES DANS LA REDACTION DES DOCUMENTS IMPOSES PAR LA LOI

« Art. L. 731-3. – I. – Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

SOUTENIR LES COMMUNES DANS LA REDACTION DES DOCUMENTS IMPOSES PAR LA LOI

La loi no 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs- pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (1) ou loi MATRAS

Le texte clarifie le cadre d'intervention des services d'incendie et de secours (SIS) départementaux, territoriaux et locaux. Il apporte des précisions sur la définition et la conduite des opérations de secours, avec, entre autres, l'inclusion du secours aux animaux.

Pour renforcer la gestion anticipée des crises, le texte conforte les plans communaux de sauvegarde (PCS), instaure des plans intercommunaux de sauvegarde et consacre le rôle des préfets de département dans la gestion territoriale des crises.

À l'initiative du gouvernement, l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, déjà obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risque technologique), est étendue à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire (risques forestiers, volcaniques, cycloniques ...). Jusqu'ici, la couverture nationale des communes dotés de PSC était encore trop faible. Par ailleurs, l'information des populations des communes soumises à un risque majeur est renforcée.

Le DICRIM

L'objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.

Le PCS

Le PCS permet de fournir une réponse aux situations de crise et doit regrouper l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.



1.

**SOUTENIR LES
COMMUNES DANS LA
REDACTION DES
DOCUMENTS IMPOSES
PAR LA LOI**

« Art. L. 731-3. – I. – Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'ACTION DE SALAMANDRE

Nous vous proposons de :

**1/ réaliser un audit sur les
risques majeurs de la
commune ou de
l'intercommunalité**

2/ rédiger votre DICRIM

**3/ vérifier "in situ"
l'organisation de la réponse
opérationnelle**

**4/ rédiger votre PCS ou
PICS**

EXERCICES DE
GESTION DE
CRISE



2.

CONSEILLER ET SOUTENIR LES COMMUNES DANS LEUR ORGANISATION DE GESTION DE CRISE ET DANS LE MONTAGE DE LEURS EXERCICES

« III. – Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population. « Un décret pris après avis de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France et de l'Assemblée des communautés de France détermine les modalités d'organisation de cet exercice. » ;

CONSEILLER ET SOUTENIR LES COMMUNES DANS LEUR ORGANISATION DE GESTION DE CRISE ET DANS LE MONTAGE DE LEURS EXERCICES

L'organisation du poste de commandement communal

Lors de la gestion d'une crise, le poste de commandement communal joue un rôle majeur en centralisant les décisions prises et les actions menées. Afin qu'il intervienne de façon efficace et optimale, son organisation doit être avant tout adaptée aux besoins et aux moyens, en évitant certaines fausses bonnes solutions « à la mode ».

Le montage d'un exercice "cadres" ou "table top exercice".

Ce sont des exercices sur table, en PC, n'impliquant pas d'engagement de moyens sur le terrain. Ce type d'exercice présente un thème ou un cas concret aux décideurs et aux joueurs, par le biais de fiches d'animation.

Le montage d'un exercice "terrain" ou "full scale exercice".

Associant les acteurs multiples de la gestion des crises : il s'agit d'exercices de simulation grandeur réelle impliquant les acteurs sur le terrain (ex : déclenchement du plan ORSEC nombreuses victimes sur un accident mettant en cause un transport scolaire avec nombreuses victimes et participation de tout ou partie des services du département (DD SIS, SAMU, DDSP, etc.) ;

Le montage d'un exercice associant la population

Exercice de grande ampleur nécessitant une évacuation d'un quartier dans une commune, accident industriel avec formation d'un nuage toxique impliquant le confinement des élèves d'un établissement scolaire, etc.).



2.

**CONSEILLER ET
SOUTENIR LES
COMMUNES DANS LEUR
ORGANISATION DE
GESTION DE CRISE ET
DANS LE MONTAGE DE
LEURS EXERCICES**

« III. – Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population. « Un décret pris après avis de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France et de l'Assemblée des communautés de France détermine les modalités d'organisation de cet exercice. » ;

L'ACTION DE SALAMANDRE

Nous vous proposons de :

**1/ vous appuyer dans la
conception de votre poste
de commandement
communal**

**2/ sensibiliser vos équipes à
l'organisation et l'utilisation
des outils d'aide au
commandement**

**3/ organiser tous types
d'exercices**

**4/ à l'issue des exercices,
rédiger des RETEX qui
amélioreront votre
organisation**

METHODE DE
REFLEXION



3.

FORMER LES EQUIPES A UNE METHODE DE REFLEXION COMMUNE PERMETTANT DE PROPOSER AU DOS DES SOLUTIONS PERTINANTES

La MEDO est le « fil rouge » qui guide la réflexion et le raisonnement du manager et de son équipe. Véritable outil d'animation de plateforme collaborative qui permet à toute une équipe de trouver le juste milieu entre les décisions prises très rapidement à l'instinct et les décisions prises très lentement après des analyses très poussées et le recueil de nombreux avis souvent différents et difficilement hiérarchisés. La MEDO constitue, dès lors, l'outil permettant aux managers militaires et civils qui l'emploient au quotidien de :

- Discerner dans la complexité
- Agir dans l'incertitude
- Décider dans l'adversité.

*DOS : Directeur des Opérations de Secours

FORMER LES EQUIPES A UNE METHODE DE REFLEXION COMMUNE PERMETTANT DE PROPOSER AU DOS DES SOLUTIONS PERTINANTES

La Méthode d'Elaboration d'une Décision Opérationnelle (MEDO)

La gestion de crise est un art difficile car c'est le domaine de la contingence et de l'incertitude. Les paramètres à prendre en compte sont toujours très nombreux et les interactions entre ces paramètres accroissent la difficulté à comprendre le problème posé. Pour démêler une situation, l'intuition ne suffit pas. Il faut s'appuyer sur une méthode pour raisonner juste.

C'est l'objectif de la MEDO.

Lors d'une crise majeure, on fait ce que l'on peut avec ce que l'on sait. L'utilisation de la MEDO présente l'avantage de permettre d'exploiter le maximum de ses connaissances et de ses informations.

Pourquoi l'utiliser ?

Parce que les états-majors ont constaté que tout décideur reste, malgré lui, soumis à différentes pressions qui peuvent toujours obérer son discernement dans la complexité qui l'entoure, car :

- « Rien ne sert de chercher une solution : il n'y en a pas ; il y a des forces en mouvement. Il convient de mettre ces forces en mouvement, dès lors les solutions suivront ». (Saint – Exupéry)
- Le préjugé comme les intérêts et attachements personnels faussent toujours l'appréciation.



3.

**FORMER LES EQUIPES A UNE
METHODE DE REFLEXION
COMMUNE PERMETTANT DE
PROPOSER AU DOS DES
SOLUTIONS PERTINANTES**

La MEDO est le « fil rouge » qui guide la réflexion et le raisonnement du manager et de son équipe. Véritable outil d'animation de plateforme collaborative qui permet à toute une équipe de trouver le juste milieu entre les décisions prises très rapidement à l'instinct et les décisions prises très lentement après des analyses très poussées et le recueil de nombreux avis souvent différents et difficilement hiérarchisés. La MEDO constitue, dès lors, l'outil permettant aux managers militaires et civils qui l'emploient au quotidien de :

- Discerner dans la complexité
- Agir dans l'incertitude
- Décider dans l'adversité.

*DOS : Directeur des Opérations de Secours

L'ACTION DE SALAMANDRE

Nous vous proposons de :

**1/ former vos équipes, en
distanciel (e-learning)**

**2/ former vos équipes, en
présentiel, avant un
exercice**

**3/ suivre et coacher vos
équipes durant un exercice
majeur**

NOS
COLABORATEURS

DES PERSONNELS QUALIFIÉS ET EXPERIMENTES

Issus du monde sapeur-pompier ou des Armées, ces officiers sont diplômés de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers, de l'Ecole de Guerre ou de l'Ecole d'Etat-Major.

Rompus depuis de très nombreuses années aux techniques de formations, ils sont "formateurs accompagnateurs" ou "concepteurs de formations". Appliquant la pédagogie de l'approche par les compétences (APC), ils maîtrisent parfaitement la formation pour adultes.

Ayant eu à gérer, au cours de leur carrière, de nombreuses interventions de secours ou des opérations sur des théâtres de guerres (OPEX), ils savent ce que c'est que de prendre des décisions, sous stress, en situation de crise.

